

Observation n°42

L'information du public dans le cadre de cette consultation est très mal faite. Il faut naviguer de multiples onglets pour arriver à l'avis informatif qui a un lien hypertexte. Le lien hypertexte en page d'accueil du site de la Préfecture qui avait été demandé par la Cour d'Appel n'a pas été mis en place. Pourquoi? Cette consultation n'est pas sérieuse et doit être refaite avec une information du public convenable et complète.

Frederic Gauthey